Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 091-219106663-20250602-DELCM03_2025_35-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2025_35

L'An deux mil vingt-cinq, le 2 juin 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/05/2025 DATE D'AFFICHAGE : 28/05/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, M. Thierry ETIENNE, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à Mme Isabelle FLORY, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ARMAND.

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DE VILLEJUST AU TITRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEO PROTECTION ».

VU la délibération DEL CM 04_2024_38 du Conseil Municipal en date du 3 juin 2024 relative à l'attribution du marché 2024-02 concernant la refonte, l'extension et la maintenance du dispositif de vidéo protection de la commune de Villejust ;

VU la délibération DEL CM 02_2024_12 du Conseil Municipal en date du 4 mars 2024 relative à l'approbation de la mise en place de la vidéo protection et l'autorisation à déposer une demande de

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 091-219106663-20250602-DELCM03_2025_35-DE

subvention auprès de l'Etat au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et des subventions du dispositif régional dit « Bouclier de Sécurité » ;

CONSIDERANT que la commune de Villejust est éligible au « Bouclier de Sécurité » alloué par la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT la réception d'un courrier en date du 10 avril 2025 de la Présidente de la Région Ile-de-France informant Monsieur Le Maire qu'une subvention au titre du « Bouclier de Sécurité » a été allouée à la commune pour le « soutien à l'équipement en vidéo protection » ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention relative au soutien financier entre la Région Ile-de-France et la commune de Villejust au titre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéo protection ».

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 26 mai 2025;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention relative au soutien financier entre la Région Ile-de-France et la commune de Villejust au titre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéo protection ».ainsi que tous autres documents liés à ce dossier.

INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 02/06/2025

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)